



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Assurance-autonomie-l-AQDR-demande-au-gouvernement-que-les-soins-a-la-personne>

# Assurance autonomie : l'AQDR demande au gouvernement que les soins à la personne continuent à relever du secteur



Date de mise en ligne : mardi 3 septembre 2013

- Société - Mouvement de retraités -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**L'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR) demande au gouvernement que les soins à domicile à la personne (bains, soins d'hygiène, etc.) continuent à être offerts gratuitement par les auxiliaires familiales des CLSC, et non pas par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) comme le propose le Livre blanc sur l'assurance autonomie du ministre Réjean Hébert. Cette position a été adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'AQDR le 29 août 2013. Elle sera intégrée au mémoire de l'AQDR à la commission parlementaire, ainsi que des recommandations sur d'autres aspects du Livre blanc : crédit d'impôt, financement à long terme, etc. Voici les premières demandes de l'AQDR :**

1. Pour assurer des services de qualité, l'AQDR demande au gouvernement que les AVQ (activités de vie quotidienne) des personnes âgées en perte d'autonomie continuent à être offertes gratuitement par les auxiliaires familiales des CLSC, et non par les EESAD (entreprises d'économie sociale en aide domestique). Il y a actuellement 5032 postes d'auxiliaires familiales (équivalent temps complet) et il faudrait beaucoup augmenter leur nombre.
2. L'AQDR demande en conséquence au gouvernement de respecter le Consensus du Sommet socio-économique de 1996 et ne substitue pas (ne remplace pas) des emplois décentement rémunérés du secteur public par des emplois sous-payés du secteur de l'économie sociale.
3. L'AQDR demande au gouvernement que l'augmentation des services de soutien à domicile des aînés en perte d'autonomie n'entraîne pas l'appauvrissement des personnes, surtout des femmes, qui donnent les services.
4. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie touchant une partie ou la totalité du supplément de revenu garanti (SRG) bénéficient d'une politique de gratuité totale des services des EESAD. L'AQDR demande qu'elles jouissent d'une exonération totale de la tarification, compensée par la RAMQ (via le PEFSAD, le programme d'exonération financière des services d'aide à domicile). Cela entraînerait un développement important des activités d'AVD (activités de vie domestique : entretien ménager, préparation de repas sans diète, etc.) des EESAD. Il y a actuellement 6700 employées dans les EESAD, tous titres d'emplois confondus.
5. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie de la classe moyenne ne soient pas contraintes de se priver, à cause des coûts élevés, des services d'AVD requis par leur état.
6. Tout en étant d'accord avec l'esprit du Livre blanc, l'AQDR se questionne sur la possibilité de problèmes vécus non résolus (exemple : pénurie de personnel professionnel, etc.) qui devraient être réglés avant d'appliquer l'assurance autonomie.
7. L'AQDR demande que la mission des organismes communautaires ne soit pas compromise par des ententes de services à venir au sujet des activités de vie domestique (AVD).
8. L'AQDR entend se faire la gardienne de l'universalité, de l'accessibilité, de l'intégralité, de l'équité et de la gestion publique de l'assurance autonomie.

La commission parlementaire à ce propos devrait siéger en octobre et tant les syndicats que les groupes communautaires coordonnent leur expertise à ce sujet, dans le cadre des travaux de la Coalition Solidarité Santé, dont l'AQDR est membre. L'AQDR compte 36 000 membres répartis dans 47 sections à la grandeur du Québec et existe depuis 1979.